

règles de vol à vue dans sa région. En plus d'assurer un service de contrôle régional aux avions volant dans l'espace aérien contrôlé au-dessus de Terre-Neuve, le centre de Gander assure ce service sur une distance s'étendant à près de la moitié de l'Atlantique-Nord. Le service de contrôle régional s'étend à quelque 15,000 milles de voies aériennes, de routes aériennes et de voies de contrôle.

L'Information de vol a pour but de donner des conseils et des renseignements utiles pour la sûreté et l'efficacité du pilotage, soit: rapports et prévisions atmosphériques, bulletins sur l'état des champs d'atterrissage, données sur les aides à la navigation, renseignements sur la circulation, ravitaillement en essence et moyens de transport, et autres données connexes qui peuvent aider le pilote dans la préparation ou la conduite d'un vol. Ce service est assuré par tous les organes de contrôle de la circulation aérienne, mais surtout par sept centres régionaux, un dans chaque région.

Le *Service d'alerte pour recherches et sauvetage* avise immédiatement les organismes appropriés qu'un avion est en perdition ou en danger, et collabore avec ces organismes suivant les nécessités. Les centres de contrôle régional sont chargés d'avertir rapidement ces organismes qu'un avion dont le vol avait été annoncé n'est pas arrivé à destination. Ce service requiert la tenue à jour d'un livre des vols en cours afin que la non-arrivée d'un avion soit repérée immédiatement. Le service est à la disposition de tout pilote qui dépose un plan de vol ou un avis de vol à un organisme de communication quelconque des Services de l'Air du ministère des Transports ou directement à l'un des centres ou à l'une des tours de contrôle de la région.

Le *Service de déclaration douanière* est destiné à faciliter les déclarations courantes faites aux organismes douaniers appropriés par les pilotes qui projettent de passer la frontière canado-américaine. Il utilise le réseau de communications de contrôle de la circulation aérienne et des services qu'il relie pour transmettre les requêtes des pilotes qui demandent d'avertir le préposé des douanes à l'aéroport vers lequel ils se dirigent.

Le *Service d'identification des avions* est assuré par les centres de contrôle régional pour aider le ministère de la Défense nationale à établir l'identité de tous les avions volant dans des régions déterminées.

Le contrôle de la circulation aérienne emploie 174 contrôleurs d'aéroport, 94 contrôleurs régionaux, 14 contrôleurs d'approche, 75 adjoints de contrôle de la circulation aérienne et un personnel administratif de neuf employés, soit 366 personnes, réparties entre 22 tours de contrôle aux aéroports et 7 autres de contrôle régional. Le nombre de vols contrôlés au Canada en 1954 s'est établi à 1,693,133, chiffre en augmentation de 9.6 p. 100 par rapport à l'année précédente; de ce nombre, 73.5 p. 100 représentent des opérations civiles et 26.5 p. 100, des opérations militaires.

Résumé de la statistique d'exploitation.—Le tableau 4 fait voir l'augmentation continue du transport des passagers, des marchandises et des matières postales depuis quelques années.

4.—Statistique sommaire de l'aviation civile, 1950-1954

NOTA.—Les chiffres de 1921 et des années suivantes figurent aux tableaux correspondants des *Annuaire*s précédents, dès 1924.

Détail	1950	1951	1952	1953*	1954
Milles de vol—					
Payants.....	39,901,935	46,253,726	52,125,891	57,284,591	54,438,400
Non payants.....	1,466,559	1,905,996	..	1,735,493	1,332,318
Total.....	41,368,494	48,159,722	52,125,891	59,020,084	55,770,718
Passagers—					
Payants ¹	1,452,081	1,788,558	2,154,434	2,652,293	2,707,245
Non payants ²	48,113	59,154	57,330	65,377	65,920
Total ¹	1,511,021	1,888,689	2,289,779	2,717,670	2,773,165
Passagers-milles—					
Payants.....	474,367,165	585,701,475	697,136,075 ³	791,185,039	869,275,369
Non payants ²	25,213,468	25,228,048	27,559,456	34,113,939	37,966,498
Total.....	499,580,633	610,929,523	706,695,531	825,298,978	907,241,867

¹ Ne comprend pas les passagers transportés entre station étrangères, qui sont inclus dans le total. ² Comprend des employés autres que les équipages. ³ Ne comprend pas les services de louage, dont les chiffres ne sont pas connus. ⁴ Ne comprend pas les marchandises transportées entre stations, qui sont incluses dans le total.